Le mercredi 17 juin 2020, à Saint Philbert de Bouaine

ecole
S' Jean-Baptiste

Objet : Retour obligatoire à l'école à partir du 22 juin

Madame, Monsieur,

Lors de son allocution du dimanche 14 juin, le président de la République a annoncé « que les crèches, écoles et collèges accueilleront à partir du 22 juin tous les élèves de manière obligatoire et selon les règles de présence normale. » De nouvelles directives sont donc applicables dans les établissements à partir du 22 juin suite à l'assouplissement du nouveau protocole, paru aujourd'hui.

L'équipe se prépare donc à accueillir tous les élèves de l'école, de la PS au CM2, sur un rythme de quatre jours par semaine pour la période allant du 22 juin au 3 juillet.

Voici ci-dessous les principales mesures du nouveau protocole :

1- La distanciation physique

En maternelle

Entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe aucune règle de distanciation ne s'impose que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En classe, chaque élève continuera de conserver son propre petit matériel.

Du CP au CM2

La distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

La disposition du mobilier dans les classes va être revue afin de pouvoir accueillir chaque élève en respectant cette distanciation physique.

2- Le lavage des mains

Le lavage des mains est conservé à chaque entrée et sortie de classe, et après le passage aux toilettes.

3- La limitation du brassage des élèves

Le brassage des élèves entre les classes est à éviter, c'est pourquoi certaines mesures sont conservées :

• Les entrées et sorties

Le plan de circulation dans l'enceinte de l'établissement reste inchangé. Les horaires d'entrées et sorties sont également conservés. Merci de consulter le document : <u>ici</u>

• Les récréations

Elles sont organisées par classes ou groupes de classes.

4- Le nettoyage et la désinfection

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe est permise (ex : ballons, livres, jeux...) si les objets sont désinfectés une fois par jour ou isolés pendant 24h.

La désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées (ex. poignée de porte) est réalisée une fois par jour. Le nettoyage des sols et grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé une fois par jour dans les conditions habituelles.

L'école redevient donc obligatoire pour tous à partir du lundi 22 juin. De ce fait, la continuité pédagogique à distance s'arrêtera en cette fin de semaine.

Nous sommes ravis de pouvoir retrouver tous les élèves pour clore cette année si particulière, tous ENSEMBLE!

Je vous remercie de votre compréhension et souhaite à chacun une belle fin d'année scolaire.

Pour l'école,

Damien CHARRIER, chef d'établissement